

Préparation de la rentrée 2018 : dans l'académie de Besançon, l'effort de l'Éducation nationale pour la ruralité se renforce

Conformément aux engagements du président de la République, le ministère de l'Éducation nationale veille à créer les conditions de la réussite pour tous les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré sur l'ensemble des territoires : à la rentrée 2018 dans l'académie de Besançon, grâce au maintien de la dotation académique conjugué à la prévision de perte de 1509 écoliers, le taux d'encadrement sera amélioré avec 5,65 professeurs pour 100 élèves (il était de 5,57 en 2017).

Sur l'ensemble du territoire national, à la rentrée 2018, les 3 881 postes de professeurs créés, pour une prévision de 32 657 élèves de moins, permettront le financement du dédoublement de 100 % des CP en REP et d'au moins 50 % des CE1 en REP+, en tendant autant que possible vers les 100 %.

Dans notre académie, cela se traduit par :

- 45 CP en REP+ dédoublés à la rentrée 2017 ;
- 30 CP en REP et 22 CE1 en REP+ dédoublés à la rentrée 2018.

Le dédoublement sur 2017 et 2018 des classes de CP et CE1 en REP et REP+ ne se fait :

- **ni au détriment du remplacement** : sur les 40 emplois créés à la rentrée scolaire 2017, 21,5 nouveaux postes de remplaçants ont été implantés. Ce potentiel sera renforcé d'environ 20 postes à la prochaine rentrée.
- **ni au détriment de la ruralité** : les taux d'encadrement augmentent dans les quatre départements. Le ratio du nombre de postes d'enseignants pour cent élèves (P/E) dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort sera respectivement de 5,50 (5,43 en 2017), 5,81 (5,74 en 2017), 5,87 (5,75 en 2017) et 5,65 (5,50 en 2017). Ces taux d'encadrement en augmentation permettront de maintenir ceux des écoles rurales malgré des fermetures nécessitées par les baisses d'effectifs et aussi d'améliorer l'accueil des enfants de moins de trois ans.

Les territoires ruraux continuent donc de faire l'objet de toute l'attention des autorités de l'État et des collectivités territoriales afin de construire ensemble l'école rurale de la réussite. L'objectif est d'améliorer les conditions d'apprentissage pour les élèves et les équipes éducatives qui vivent un réel isolement dans des écoles d'une à trois classes à plusieurs niveaux. La mise en œuvre d'un schéma concerté de création de regroupements pédagogiques intercommunaux concentrés est une réponse à ces difficultés, dans le respect de l'exigence de temps de transports limités pour les élèves. Les expérimentations « écoles du socle », consistant à installer en collège des classes du cycle 3, témoignent également du souci d'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves et de la volonté de constituer des équipes plurielles, propices au dynamisme pédagogique pour les enseignants :

- La signature, il y a 20 ans, de la convention ruralité de la Haute-Saône a permis de créer 40 pôles éducatifs qui ont contribué à une amélioration de l'offre scolaire et péri-éducative des territoires les plus isolés. Des expérimentations « école du socle » sont également en cours de réflexion.

- Le département du Doubs a signé sa convention ruralité en 2017. Huit protocoles locaux ont été signés dans ce cadre et trois autres sont en cours de signature pour cette année scolaire. Cette démarche a été saluée par le ministère qui a délégué cinq emplois supplémentaires afin d'accompagner la mise en œuvre de la convention.
- Le département du Jura devrait rapidement conclure sa convention. Le ministère a également reconnu sa pertinence et s'apprête à déléguer cinq emplois au département dès qu'elle aura été signée.